

La France hexagonale n'a quasiment plus de mines puisque les ressources minières ne sont pas renouvelables et pour certaines pas compétitives à l'instar de la houille dont l'arrêt définitif date de 2004. Reste le Gypse qui est une matière première à partir de laquelle on fabrique le plâtre et dont la production se situe à hauteur de 15% en France. Pourtant, le ministre de l'économie et du redressement productif a décidé de créer une Compagnie Nationale des Mines de France. Il s'est empressé de préciser que cette création n'a rien à voir avec le gaz de schiste.

Il apparaît donc évident que cette volonté de créer la compagnie nationale ne lui est venue ni de cette mine du Val d'Oise, ni du gaz de schiste. C'est une volonté qui semble naître d'une approche espagnole mixée à celle de Jean-Baptiste Colbert de l'économie mercantiliste du 17^{ème} siècle pour enrichir l'Etat. Le ministre a justifié sa position pour des raisons « de souveraineté, d'indépendance économique et minière ». Il a précisé par ailleurs, que la première décision va concerner la Guyane. A cette fin il envisage de créer une société publique régionale des mines.

Il est surprenant que certains élus locaux et parmi les principaux n'aient pas compris, surtout lorsque le cours de l'or s'est mis à flamber sur la scène internationale en 2003, l'intérêt qu'il y avait à faire en sorte que les opérateurs miniers locaux puissent obtenir à défaut de PER des AEX (Permis aurifères). On peut donc légitimement considérer que par laxisme, irresponsabilité, lâcheté, le pillage de cette ressource a été organisé et qu'elle n'a pas profité seulement qu'aux clandestins.

Un historique de cette période permettrait de déceler comment la substitution des opérateurs miniers locaux s'est effectuée par la création de sociétés nouvelles de type SARL. Si la filière n'avait pas été désorganisée consciemment ou non elle aurait mieux contribué au développement du territoire. Il est surprenant qu'il ne soit pas venu à l'esprit d'aucun dirigeant l'évidence du pillage de cette ressource alors que son cours international était exponentiel... Les observateurs sérieux ne sont pas dupes.

Revenant à la posture du ministre de l'économie et du redressement productif, la Guyane est sous l'empire de l'article 73 de la constitution. L'Etat n'a pas besoin de créer une société publique minière régionale, surtout sous la forme d'une filiale. Politiquement, il faut aller jusqu'au bout de la logique du principe de l'assimilation. A défaut, il s'agit d'un théâtre qui consiste à donner un rôle peu reluisant à certains élus locaux en face de spectateurs minoritaires et incrédules qui ne sortent pas de leur rêve d'humains inachevés.

La nature de la structure régionale ne laisse pas indifférent. Lorsque l'on parle de filiale, on fait référence à une relation société mère et fille. Juridiquement, une société mère détient au minimum 50% du capital de la fille quand bien même elle a une personnalité juridique distincte. Néanmoins, en détenant au minimum 50% du capital, la société mère impose ses décisions en AGO (Assemblée Générale Ordinaire). La compagnie nationale des mines de France va détenir 51% du capital de la société publique régionale.

L'autre aspect de la société publique minière régionale (la fille) est son objet. Il est dit qu'il sera

de participer en investissement aux projets miniers les plus structurants, d'accompagner la filière dans son ensemble et de participer au développement territorial. Le rêve quoi... L'institution régionale n'existe pas pour remplir cette mission ... La nouvelle collectivité unique n'est pas en mesure d'assumer une telle compétence... Les structures légales sont plus importantes que les structures légitimes... Il faut croire que les compétences autres que celles des mines au sein de l'institution régionale sont des farces...

Enfin, certains de nos acteurs politiques jouent excellemment leur rôle et nous confirment que la vie est une comédie. Jugez-en plutôt. Lorsqu'ils ont appris qu'il y aurait l'exploration pétrolière, ils ont proposé, entre autres, sur les média locaux la création d'une école pour la formation de techniciens et d'ingénieurs locaux pour répondre aux besoins de l'exploitation pétrolière. Cette fois, ils proposent de créer une école des mines en Guyane et vantent celle de l'hexagone. S'il ne s'agissait pas de la souffrance du plus grand nombre on rirait bien et on leur proposerait une société publique de poudre de Perlimpinpin pour qu'ils créent une école de sorciers.

Il y a une différence, l'exploration pétrolière venait d'une multinationale avec l'autorisation de l'Etat, l'exploitation des mines est une initiative de l'Etat. En tout état de cause, l'avenir de ce territoire (Guyane) est bien problématique.